

e-rjcp

# Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire  
sauf périodes de congés

40 n° annuels  
Distribution par courriel

Diffusion par Localjuris  
Formation  
5, rue Henry Chambellan  
21000 DIJON  
SARL au capital social de  
7 500 euros –  
n° SIRET  
447 717 943 00016 R.C.S.  
Dijon  
Fax : 03.80.56.87.76,  
Téléphone 06.30.43.87.69  
Site internet :  
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de  
publication  
Dominique Fausser

Abonnement annuel  
- individuel : 120 €TTC  
- pour les personnes morales  
avec libre droit de  
reproduction interne à leurs  
personnels et dirigeants :  
250 €TTC par tranche  
commencée de 250 salariés  
en effectif total de  
l'établissement ou de  
l'organisme public  
ordonnateur, plafonné à  
1.000 euros.  
- vente au n° 15 €TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
CJCE  *****	<p>► Thème : - <i>Portée de l'harmonisation en matière de médicaments opérée par la directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001, instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain.</i></p> <p>- <i>Obligation de l'autorisation préalable de mise sur le marché des médicaments anthroposophiques, ne répondant pas aux critères des médicaments homéopathiques ou à base de plantes susceptibles de bénéficier d'une procédure d'enregistrement.</i></p> <p><b>Conseils pratiques aux acheteurs publics de médicaments.</b></p>	3 à 18
C Cass.  *****	<p>► Thème : - <i>Suspicion de liens privilégiés entre un acheteur public et une SEM dont il est actionnaire dans le domaine de la concession de parcs de stationnement, et de répartition des marchés par les entreprises écartées, sur d'autres secteurs.</i></p> <p>- <i>Pouvoirs du juge des libertés et de la détention.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ordonnance d'enquête et libellé de l'objet de l'autorisation d'enquêteur.</li><li>2. Ordonnance d'enquêtes et pièces publiques.</li><li>3. Ordonnance d'enquêtes et déclarations dans la presse.</li><li>4. La nécessité d'ordonner des mesures d'enquête par visite et saisie.</li></ol> <p><b>Conseils pratiques pour les concédants de concession de travaux et les SEM.</b></p> <p><b>Conseils pratiques aux candidats à toute commande publique susceptible de relever du droit communautaire.</b></p>	19 à 27
C Cass.  *****	<p>► Thème : - <i>Définition de la notion de « travaux publics ».</i></p> <p>- <i>Incompétence du juge judiciaire pour traiter des désordres de travaux de voirie et réseaux divers destinés à être remis gratuitement à une Commune, résultant de contrats passés entre des personnes de droit privé : une société d'HLM et les constructeurs.</i></p> <p><b>Conseils pratiques aux lotisseurs et à leurs constructeurs.</b></p>	28 à 29
CA  ****	<p>► Thème : - <i>Communication à un seul candidat de la décomposition du prix global et forfaitaire d'un marché public.</i></p> <p>- <i>Délit de favoritisme (articles 432-14, 432-17 du Code pénal).</i></p> <p><b>Conseils pratiques aux maîtres d'oeuvre.</b></p>	30 à 33

<p>CA</p> <p>*****</p>	<p>► <b>Thème :</b> - <i>Contrats de sous-concession d'exploitation de plage.</i>  - <i>Abandon d'un lot sans permettre à ceux qui y avaient postulé, de reporter leur candidature sur un autre lot.</i>  - <i>Délit de favoritisme, en application des articles 432-14 et 432-17 du Code pénal.</i>  - <i>Une responsabilité de chaque membre du conseil municipal ne peut leur être imputée individuellement du seul fait de leur participation au vote d'une décision collégiale.</i>  <i>A. L'abandon d'un lot et le risque de délit de favoritisme.</i></p> <p><b>B. Rappel historique et antécédent de l'affaire devant le juge administratif</b>  1. L'évolution du régime juridique des contrats de sous-concession d'exploitation de plage.  2. L'affaire telle qu'elle avait été jugée par la justice administrative.</p> <p><b>C. Le délit de favoritisme et l'absence de responsabilité personnelle in abstracto sur les décisions collégiales, les autres argumentaires qui auraient pu être développés et les solutions à venir.</b>  1. La collégialité des décisions s'oppose au principe de la personnalisation de la responsabilité pénale.  2. Les autres argumentaires qui auraient pu être développés et les solutions à venir.  <i>a) La recherche des personnes à l'origine du délit.</i>  <i>b) Un contexte juridique incertain à la date des décisions prises par l'assemblée délibérante.</i>  <i>c) L'avenir : la responsabilité pénale des personnes morales.</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Conseils pratiques aux personnes lésées par un délit de favoritisme.</b></p>	<p>34 à 41</p>
<p>TA</p> <p>*****</p>	<p>► <b>Thèmes :</b> - <i>Entreprise bénéficiant d'un plan de continuation à la suite d'une procédure de règlement judiciaire.</i>  - <i>Pas d'obligation du candidat à déclarer sa situation de règlement judiciaire et de communiquer la copie du jugement.</i></p> <p>1. Les dispositions du Code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 interdisant l'accès à la commande publique de certaines entreprises en difficulté.  2. Les effets du jugement d'ouverture procédure de redressement judiciaire, la période d'observation et plan de sauvegarde.</p> <p style="text-align: center;"><b>Conseils pratiques aux acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics ou à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005</b></p>	<p>42 à 45</p>
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		46